

pour l'entendre faire l'apologie du drapeau, le jour où sera béni celui de l'Union des Patriotes :

« Par ce temps de politique à outrance, où les rivalités et les haines de partis arment les citoyens les uns contre les autres, où les ambitions, les dénombrés, les familles, rompent tous les liens, dissolvent ce qui devrait rester éternellement uni, où le respect des intérêts, des ambitions, des dénombrés, des familles, et ruine le pays, une seule chose demeure, encore intacte et inébranlable, qui empêche de désespérer des destinées de la Patrie. C'est l'armée. C'est elle qui, par son courage, son dévouement, son sacrifice, a sauvé la France, de quel que manière qu'elle ait eu à souffrir. Elle est restée, grâce à Dieu, étrangère à tous ces conflits stériles, et les dissolvants de la patrie ont été impuissants contre sa constitution robuste. »

« On éprouve quelque chose de rassurant, de consolant, un sentiment d'espérance, lorsque l'on part pour un combat et en connaissance de cause l'ennemi, l'ennemi de l'armée, cette sélection de la patrie. Il y a là un nom, plus peut-être, plus dans toutes les classes de la société française, depuis les sommets jusqu'aux conditions humbles, depuis les familles aux bannières scintillantes et celles des tranchées, les sciences les lettres et les arts, jusqu'aux plus humbles ; tous les régimes et tous les régimes ; n'importe, dans les traditions de famille y diffèrent ; on n'y a pas les mêmes croyances, mais cela est un autre point de vue, on est en un plus profond de foi intérieure, et tous les cœurs s'unissent, dans un seul amour, un seul culte : l'honneur, le culte de la France. C'est la véritable patrie, celle qui est l'éternité ; elle est devant le devoir, elle est devant le droit, elle est devant l'honneur, elle est devant la gloire, elle est devant la patrie. Mais c'est rare, et, quel qu'on dise, cela a toujours été rare. »

« Le langage est celui d'un soldat, et nul autre que l'armée, Monsieur, qui a le droit de parler ainsi, et de dire les bénédictions de Dieu sur l'étendard de l'Union des Patriotes de Roubaix. »

WATRELOS

« L'Union chorale ». — M. Jules Lepoint, le sympathique directeur de l'Union chorale, a été nommé directeur de la Commission administrative de l'Union des Patriotes de Roubaix, le 10 décembre 1894. Les membres honoraires, membres titulaires et amis de la société chorale, que le bal annuel de St-Germain qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche ont été renvoyés à une date ultérieure.

« La fraude ». — Le sous-brigadier Deslouis et les préposés Vasseur et Marticheu, du poste de la Martinière, ont arrêté, vendredi matin, à la place de la République, un nommé Lemaire, âgé de 35 ans, pour fraude de tabac, de poudre et de salpêtre et d'ammunition pour une valeur totale de 123 fr. 25. Il a été remis à la gendarmerie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMÉLIORATIONS & OBJETS D'ART FABRIQUATION SUISSOISE

MOREL & C^o, 27, rue Royale, 10 et 27, LILLE 83805-37910

TOURCOING

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Election du dimanche 9 décembre

De 10 heures du matin à 4 heures du soir au Hôtel de Ville

CANDIDATS :

AUX FONCTIONS DE JUGE :
M. PIERRE DÉFRÉY, juge suppléant.
AUX FONCTIONS DE JUGES SUPPLÉANTS :
MM. ALPHONSE GLOIREUX, juge suppléant.
EUGÈNE MASUREL, juge suppléant.

Les grands travaux. — Le Tribunal de commerce de la Bourse. — Le projet d'élever une vaste construction monumentale, sur une partie de l'emplacement des maisons, entre le parvis Saint-Christophe, la rue du Curé et la place Charles-Roussel, comprises dans les propriétés des grands travaux, a été depuis longtemps étudié par la commission. L'édifice n'est pas seulement destiné au Tribunal de commerce, mais encore à la Justice de Paix, à une salle des ventes, à la Chambre de commerce et au Conseil des Prud'hommes.

La commission des bâtiments civils, qu'on avait dit consulter, avait présenté diverses objections ; ainsi la largeur de l'ancienne rue du Curé, qui n'était que de 6 à 6 mètres et qui avait été portée à 15 mètres, avait été ramenée à 12 mètres, ce qui ne permettait pas d'affecter aux constructions se trouvant ainsi augmentées de 120 mètres carrés.

La commission des bâtiments civils avait encore proposé une autre modification, du côté opposé ; le prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à partir de la rue de Tournai, n'aurait pas été fait en ligne droite, mais aurait abouti au débouché, sur la place Charles-Roussel, de la rue Martine ; on aurait pu ainsi donner à cette rue une largeur plus considérable, heureusement on s'en est tenu au projet primitif et à au moins des rues régulières.

Tous les plans et devis avaient été dressés ; la dépense se serait élevée à plus de 250,000 fr. Le moment aurait été grand, car, côté de la Bourse, du côté de Saint-Christophe, une tournelle renfermant l'escalier à double révolution, prêterait au Tribunal de commerce de 105 m., une galerie de 44 mètres ; la Justice de Paix de 130 m., etc., etc.

Un projet de la place Charles-Roussel, un portique en avant-corps ; c'est l'entrée de la Bourse, qui devait avoir plus de 400 mètres carrés, alors que celle de Roubaix n'en mesure que 252, et celle de Lille 330, etc.

Tout cela était assurément fort séduisant ; mais quand ce projet était à l'étude, tout les maisons étaient encore debout, et le public ne pouvait pas encore se rendre compte de l'effet que cette tournelle produirait.

Mais assister le débatement terminé, il n'y eut qu'une voix pour demander qu'on ne touchât pas à cette belle place agrandie. La municipalité fit quelque temps la sourde oreille ; mais il fallut bien se conformer au sentiment général. Plusieurs membres de l'assemblée communale déposèrent même une motion tendant non seulement à conserver la place et à chercher un autre emplacement pour le Tribunal de commerce, mais ils demandèrent qu'on se hâtât de réfectionner la vieille tour de St-Christophe, dont l'état paraissait plus lamentable que jamais.

Un projet de la place Charles-Roussel, un portique en avant-corps ; c'est l'entrée de la Bourse, qui devait avoir plus de 400 mètres carrés, alors que celle de Roubaix n'en mesure que 252, et celle de Lille 330, etc.

On faisait valoir, en outre, que quand le square de l'Hôtel-de-Ville aurait reçu l'affectation qui lui était destinée, le champ de foire serait tout à fait insuffisant.

La question paraît donc maintenant résolue, et à l'une des dernières séances du Conseil municipal, l'ancienne commission des grands travaux a reçu mission de rechercher un autre emplacement pour le Tribunal de commerce qui devait faire pendant à l'église Saint-Christophe.

On a déjà parlé de différents projets, on assure que tout récemment on aurait fait l'estimation du bloc de terrain qui se trouve entre le boulevard de la République, les rues des Ursulines, Martine, Saint-Sauveur et place Charles-Roussel, on trouverait là, en emplantant quelques mètres sur la place, un emplacement au moins égal à celui primitivement choisi ; mais il est évident que pour ce projet on ne pourrait pas faire un portique bien reculé devant la dépense.

On avait également parlé de construire le Tribunal de commerce, également à l'ouest de la place Charles-Roussel, sur le rang faisant face au boulevard de St-Christophe, mais ce projet n'a jamais paru sérieux.

On assurait dernièrement que la question pourrait bien ne plus tarder longtemps à avoir une solution, et qu'on proposerait comme emplacement pour le Tribunal de commerce, un terrain appartenant aux Prud'hommes, rue du Jardin public, du côté de la rue Natio nale. Il importe peu, dit-on, que le Tribunal soit plus ou moins éloigné du centre, il n'en est pas de même, il est vrai, pour la Bourse, mais il ne paraît pas impossible de trouver une combinaison qui donne satisfaction aux négociants.

C'est une parole assez restreinte du jardin qui serait prise. Les promoteurs d'ailleurs, ne s'arrêteraient jamais à cet endroit. Au surplus, il n'est pas question de supprimer l'entrée ; le plan comporterait un portique, traversant en rapport avec les belles allées de marbre ; et la perspective aurait pour fond le monument de la Bataille de Tourcoing.

Tels sont les différents projets qui se trouvent actuellement en présence.

« Prolongement de la rue de la Colonne ». — Dans la dernière séance du Conseil municipal, M. Julien Tack a déposé un vœu en faveur du prolongement de la rue du Collecteur. Le but poursuivi est de mettre en communication directe le quartier de la Mésaise avec ceux de l'Épino et du Vieux.

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

En effet, la rue projetée entre la rue du Vieux-Petit et la rue de la Mésaise, offre un avantage de voir la rue de l'Amiral Courbet.

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

« Projets inspirés ». — Un de nos amis les réflexions suivantes qui nous paraissent très justes : « Mais pourquoi arrêter cette belle œuvre de colonisation de la Mésaise et oublier le quartier à l'ouest de la rue de la Mésaise, c'est-à-dire la route Départementale n° 14 de Lille à Courtrai ? »

A PARTIR DU LUNDI 10 DÉCEMBRE GRAND RABAIS sur tous les Articles Confectionnés AUGRANDCAMÉLIA LILLE, 1, rue de la Gare, 1, LILLE

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
JEUDY 13 DÉCEMBRE
S. REPRÉSENTATION GÉNÉRALE SURVEILLÉE
S. SPECTACLE DE FAMILLE
« SI J'ÉTAIS... ROI »
OPÉRA COMIQUE EN 3 ACTES. — Musique d'Adam
Ballet des Bayadères
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

LES INSCRITS MARITIMES
UNE PROPOSITION DE LOI DE M. L'ABBÉ LEMIRE
Nous avons déjà annoncé que l'abbé Lemire a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif aux inscrits maritimes. Voici un résumé de ce projet de loi :

L'ASSISTANCE PAR LA TERRE
Les sinistres occasionnés par les tempêtes de 1893 et de 1894 ont été très graves. Les sinistres occasionnés par les tempêtes de 1893 et de 1894 ont été très graves. Les sinistres occasionnés par les tempêtes de 1893 et de 1894 ont été très graves.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LE SERVICE DES CARRS À VAPEUR
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

LES RECETTES ET ANCIENNES
Monsieur le Directeur
Le Journal de Roubaix.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANIERE-DEPOT, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

Les amis et connaissances de la famille LÉONARD, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1894, dans sa 74^e année, sont priés de se rendre à l'enterrement qui aura lieu à 10 heures, au cimetière de la Madeleine, le dimanche 10 décembre 1894, à 10 heures, au cimetière de la Madeleine.

pourvu comme détenteur d'une balance-trébuchet, d'origine étrangère, beige ou hollandaise, dont le filan ne porte pas le poinçon primitif français, et d'autres trébuchets, dont le poinçon est belge. Le vérificateur déclare que, lors de son passage le 25 octobre, M. Florquin, malgré ses observations motivées, a protesté contre l'obligation qu'on lui imposait d'accepter sa balance à la marque chez un balanceur français, préparé à cette fin, et qu'à sa seconde visite, dix jours plus tard, elle n'était pas plus bonne du magasin.

L'inspecteur a relevé la qualité supérieure de l'instrument, et explique que sa défense qu'il n'a pas, en tout cas, compris que c'était à lui qu'il fallait adresser les plaintes, mais qu'il n'a pas pu constater la véracité de ses dires. Le raisonnement est concluant, en termes assez durs, par M. Sire, qui réclame auprès du ministère public la condamnation de la balance, mesure de rigueur, prononcée par le tribunal, avec application tonteuse de l'amende minima, tout au moins, en faveur des circonstances atténuées.

Une pénalité de trois francs est infligée à un boucher, M. Charles Fipo, chez lequel il a été trouvé un poids en plomb remplissant pas les conditions voulues. La tare du plomb obligeait à faire défaut.

Un homme cabaretier, Léonide Marçq, qui ne comparait pas, bien que cité régulièrement, n'a pu comparaître, lors de la séance du 25 octobre. Le vérificateur déclare que, lors de son passage le 25 octobre, M. Florquin, malgré ses observations motivées, a protesté contre l'obligation qu'on lui imposait d'accepter sa balance à la marque chez un balanceur français, préparé à cette fin, et qu'à sa seconde visite, dix jours plus tard, elle n'était pas plus bonne du magasin.

L'inspecteur a relevé la qualité supérieure de l'instrument, et explique que sa défense qu'il n'a pas, en tout cas, compris que c'était à lui qu'il fallait adresser les plaintes, mais qu'il n'a pas pu constater la véracité de ses dires. Le raisonnement est concluant, en termes assez durs, par M. Sire, qui réclame auprès du ministère public la condamnation de la balance, mesure de rigueur, prononcée par le tribunal, avec application tonteuse de l'amende minima, tout au moins, en faveur des circonstances atténuées.

Une pénalité de trois francs est infligée à un boucher, M. Charles Fipo, chez lequel il a été trouvé un poids en plomb remplissant pas les conditions voulues. La tare du plomb obligeait à faire défaut.

Un homme cabaretier, Léonide Marçq, qui ne comparait pas, bien que cité régulièrement, n'a pu comparaître, lors de la séance du 25 octobre. Le vérificateur déclare que, lors de son passage le 25 octobre, M. Florquin, malgré ses observations motivées, a protesté contre l'obligation qu'on lui imposait d'accepter sa balance à la marque chez un balanceur français, préparé à cette fin, et qu'à sa seconde visite, dix jours plus tard, elle n'était pas plus bonne du magasin.

L'inspecteur a relevé la qualité supérieure de l'instrument, et explique que sa défense qu'il n'a pas, en tout cas, compris que c'était à lui qu'il fallait adresser les plaintes, mais qu'il n'a pas pu constater la